

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-768750

139331

Maladie **Dentaire** **Optique** **Autres**

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6874 Société : RAM

Actif **Pensionné(e)** **Autre**

Nom & Prénom : OUKAZAL AHMED

Date de naissance : 06/09/65

Adresse : 38 Rue ELITA M WE 5 APPT 7 CALIFORNIE CASAB

Tél. : 0673712938 Total des frais engagés : 874,1 Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 27/10/2022

Nom et prénom du malade : Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Dépression Guedes ✓

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CMN Le : 04/12/22

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie N° W21-768750

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le. Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

6874

Matricule : 6874

Nom de l'adhérent(e) : OUKAZAL AHMED

Total des frais engagés : 874,1

Date de dépôt : 04/12/22

Docteur CHIADMI Dalal

Médecine Générale



الدكتورة الشياظمي دلال

الطب العام

Casablanca, le : 27 OCT. 2022 : الدار البيضاء، في :

PHARMACIE SOULAIMA
Rue des Jardins de Californie 29
Bd. de l'Indépendance
Casablanca - Tél: 05 22 21 98 94

AST ALI Khasija



LOT: 391
PER: MAI 2024
PPV: 125 DH 80

LOT: 381
PER: AVR 2024
PPV: 125 DH 80

126,80
10 dep 80
28/11/22

126,80
76,20

14/10/22

20 - 6000 en 160 x 4

LOT : 1884
PER : 07-25
P.P.V : 76 DH/20

1/1/100 x 2/100

PPV : 51,50 Dhs

1/1/100 x 2/100

PPV : 51,50 Dhs

30 - 10000 en 160 x 2

51,50 x 2 = 103,00

10000 / 100 x 2/100



4^e - Dermox + crème 87,30

saep 6

5^e - Alcastrenil solut à diluer
pour toilette int

6^e - Juvatonus ampul. 109,00

saep 6 matin 591,30



Pharmacie Général
Amel 1, Rue N° 78
Sidi Bernoussi Casablanca
Tél: 05 22 73 21 49

87,30

ampoule par jour de prerenen lue
22035 0125
LOT PER
Prix 109,00

SD30 0525
LOT PER
Prix 89,00